



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
Alain Malenfant, conseiller 1  
Jean-Marc Michaud, conseiller 2  
Mario Poitras, conseiller 3  
Rémi Caron, conseiller 4  
Frédéric Lagacé, conseiller 5  
Daniel Caron, conseiller 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général est aussi présent.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

#### RÉSOLUTION N° 2017-12-266

##### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2017-12-267

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2017-12-268

##### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu que les comptes totalisant 131 502.77 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 12-2017 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101. La facture 20171122 de la Société des célébrations du 125<sup>e</sup> de Squatec au montant de 2 500 \$ a été retiré de la liste des comptes à payer puisqu'aucune résolution n'autorise le trésorier de la municipalité à déboursier le montant demandé. L'organisme sera avisé de présenter une demande de subvention au conseil afin qu'elle soit étudiée lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2017-12-269

ENTÉRINER LES BESOINS EN FORMATION POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION – POMPIER I

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-270

DEMANDE D'AUTORISATION – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU RANG 8 EST JUSQU'AU LOT 53

Considérant la demande de Mme Line Castonguay pour que le conseil l'autorise à déneiger environ 1900 pieds du chemin du Rang 8 est jusqu'au lot 53 afin de donner accès à son érablière;

Considérant la preuve d'assurance déposée à l'appui de la demande;

Considérant que la Municipalité n'assure pas le déneigement de ce chemin durant la saison hivernale;

Sur la proposition de Rémi Caron, il est d'autoriser Mme Castonguay à déneiger le chemin du Rang 8 Est jusqu'au lot 53 afin de donner accès à sa propriété.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-271

PUBLICITÉ SUR NAPPERONS DES RESTAURANTS -IMPRIMERIE EXCEL – CAMPING ET CHALETS SQUATEC

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'acheter une publicité d'impression sur des napperons pour cinq (5) restaurants au montant de 249 \$ plus taxes au nom du Camping et chalets Squatec pour 70 000 copies. Les restaurants sont les suivants : Chez Peggy à Auclair, St-Michel à Squatec, Le Lot à Lots Renversés, Chez Lelou au Lac-des-Aigles et l'EssenCiel à Trinité-des-Monts

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-272

ESPACE PUBLICITAIRE POUR LE CAMPING ET CHALETS SQUATEC – BROCHURE TOURISTIQUE OFFICIELLE DU TÉMISCOUATA 2018 – MRC DE TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'acheter la publicité dans la brochure touristique officielle du Témiscouata 2017 au montant de 201.21 \$ taxes incluses et le format sera de 1/8 de page. Il est de plus résolu que cette publicité soit consacrée au Camping et chalets Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-273

RAPPEL DU PERSONNEL AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de procéder au rappel au travail de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire. Il est de plus résolu de rappeler au personnel qu'il doit s'assurer qu'il n'y ait aucune consommation d'alcool dans le chalet des loisirs et sur le terrain de celui-ci en l'absence du permis requis. Les préposés doivent de plus s'assurer que l'interdiction de fumer dans le chalet des loisirs soit respectée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-274

RAPPEL DE ROLAND FOURNIER COMME SIGNALEUR POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu de procéder au rappel de monsieur Roland Fournier comme signaleur pour le déneigement (souffleur) des trottoirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-275

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE ET LIVRAISON DES PRODUITS PÉTROLIERS – EXERCICE 2018

Considérant un appel d'offres public en vue de l'approvisionnement en produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Considérant la réception d'une seule soumission.

Considérant que la soumission de 9203-7258 Québec Inc. « Pétroles JMB » est conforme.

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu d'accepter la soumission de 9203-7258 Québec Inc. « Pétroles JMB » au montant de 117 075.60 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-276

MANDATER LA FIRME D'AVOCAT DUFRESNE HÉBERT COMEAU AFIN DE RÉCUPÉRER LES TAXES DUES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Considérant l'envoi, le 31 octobre 2017, à tous les contribuables ayant des taxes dues envers la municipalité d'un état de compte accompagné d'une lettre les enjoignant à prendre une entente de paiement avant le 13 novembre 2017.

Considérant que certains contribuables n'ont pris aucune entente avec la municipalité.

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu de mandater la firme d'avocat Dufresne Hébert Comeau pour récupérer les taxes dues envers la municipalité en 2017 et pour les années antérieures dont le montant total est supérieur à 300 \$. Le montant total des taxes et intérêts dus à la municipalité par ces contribuables se chiffre à 18 446.56 \$ en date du 4 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-277

VENTE POUR TAXES – ENVOI À LA MRC DE TÉMISCOAUTA ET DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Rémi Caron, il est résolu de demander à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente pour taxe pour les propriétés ayant les matricules suivants dont les comptes à recevoir sont dus depuis plus d'un an :

- 1204-56-1022
- 1204-52-0519

Le montant total des taxes et intérêts dus à la municipalité sur ces propriétés se chiffre à 5 637,70 \$ en date du 4 décembre 2017.

Il est de plus résolu de déléguer monsieur Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-278

APPUI À LA DEMANDE DE JEANNOT OUELLET AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Considérant la réception de la demande de monsieur Jeannot Ouellet.

Considérant que le projet consiste à séparer ses lots 16-P et 18-P de son lot 17-P.

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'appuyer la demande de monsieur Jeannot Ouellet auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour séparer ses lots 16-P et 18-P de son lot 17-P afin qu'ils soient les trois inscrits séparément au cadastre et ce, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-279

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN-OPÉRATEUR PERMANENT

Considérant que le poste actuel de mécanicien-opérateur est vacant suite à l'accident de travail de M. Gilles Mailloux;

Considérant qu'aucune date n'a été fixée pour que le retour au travail de M. Mailloux;

Considérant que M. Mailloux est éligible à la retraite et pourrait quitter son emploi dès 2018 s'il le désire ou si son état ne s'améliore pas;

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu d'ouvrir un nouveau poste permanent de mécanicien-opérateur afin de préparer une relève à M. Mailloux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-280

EMBAUCHE DE M. JULIEN COLPRON-TREMBLAY À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant que le poste actuel d'inspecteur municipal est vacant depuis août 2017;

Considérant que M. Colpron-Tremblay est déjà sous contrat à temps partiel comme inspecteur municipal depuis plus de deux (2) ans avec la Municipalité de Sainte-Rita;

Considérant que M. Colpron-Tremblay peut offrir une journée de travail par semaine et adapter son horaire lors des périodes de pointe à notre demande;

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu d'embaucher de M. Julien Colpron-Tremblay à titre d'inspecteur municipal à temps partiel (7 heures par semaine) aux conditions de l'échelon 2 de la politique salariale (23.02 \$/hrs)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2017-12-280

EMBAUCHE DE M. ERIC BLIER A TITRE DE D'OPÉRATEUR MANŒUVRE TEMPORAIRE

Sur la proposition de Mario Poitras, il est résolu d'embaucher de M. Éric Blier à titre d'opérateur manœuvre temporaire pour la période de déneigement aux conditions de l'échelon 1 de la politique salariale

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-281

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC DU 5<sup>E</sup> ET 6<sup>E</sup> RANG EST

Considérant l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Léon Chouinard et fils, pour un montant de 274 314.78 \$ incluant les taxes applicables.

Considérant la résolution 2017-05-119 qui prévoyait de payer les travaux en puisant le surplus de la subvention du PIQM pour les travaux des quatre (4) rues pour un montant de 56 500 \$ et les revenus reportés du Fonds des carrières et sablières pour un montant de 35 000 \$;

Considérant que la subvention du PIQM ne peut être utilisée pour financer les travaux d'aqueduc du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> en vertu de l'article 7 du règlement d'emprunt no 288 qui prévoit que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant lui être versé;

Considérant que les revenus du fonds des carrières et sablières doivent être utilisés obligatoirement pour la réfection et entretien des chemins et ne peuvent être affectés aux travaux d'aqueduc;

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'annuler la résolution 2017-05-119 et de payer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc du 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Rang à même les postes suivants :

Poste	Numéro du Grand Livre	Montant
Excédent de fonctionnement affecté aux immobilisations	55-994-00-000	60 000 .00\$
Surplus accumulé	55-990-00-000	214 314.78 \$
Total		274 314.78 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-12-282

RÉTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter l'offre de services professionnels de l'Atelier Urbain pour la fourniture de services professionnels en urbanisme à la demande du conseil au taux horaire de 89 \$ de l'heure pour un montant maximum de 5 000 \$ durant l'exercice 2018. La charge de travail du mandat est non-définie et dépend des besoins et des requêtes ponctuelles de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-283

DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA 2016-2017

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'appuyer la demande de financement du Fonds Jeunesse du Témiscouata pour 2017-2018. Il est de plus résolu de verser un per capita de 0.25 \$ par habitant qui totalise 299,75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-284

AUTORISATION DU DÉPLACEMENT DE GUYLAINE CLOUTIER À LA RENCONTRE ANNUELLE DE TOURISME TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'autoriser le déplacement de Guylaine Cloutier à la rencontre annuelle qui aura lieu à Pohénégamook le 5 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-285

TAUX D'INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES ET DU TRAITEMENT DES ÉLUS POUR 2018

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu :

- qu'au premier janvier 2018 les échelles salariales des emplois réguliers de la municipalité seront indexées au taux de 1.5 %.
- de ne pas indexer le traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-286

TAUX HORAIRE DES EMPLOIS SAISONNIERS

Sur la proposition de Frédéric Lagacé, il est résolu de fixer le taux horaire pour 2018 des emplois saisonniers ou temps partiel tel que suit:

- Préposé Patinoire : 15.71 \$ (15.48 \$ indexé à 1.5 %)
- Pompier : 17.92 \$ (17.66 \$ indexé à 1.5 %)

- Coordonnateur Terrain de jeux : 12.36 \$
- Moniteur Terrain de jeux : salaire minimum en vigueur à l'été 2018
- Sauveteur piscine : 15.00 \$

Adoptée à la majorité des membres du conseil :

4 pour : Alain Malenfant, Frédéric Lagacé, Daniel Caron, André Chouinard

3 contre : Jean-Marc Michaud, Mario Poitras, Rémi Caron

RÉSOLUTION N° 2017-12-287

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES 2017-2018

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE Saint-Michel du Squatec a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE Saint-Michel du Squatec désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2017-2018;

SUR LA PROPOSITION de Frédéric Lagacé il est résolu d'autoriser André Chouinard à signer au nom de Saint-Michel du Squatec tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-288

FORMATION WEBINAIRE INFOTECH – PAIE 2017

Sur la proposition de Jean-Marc Michaud, il est résolu d'autoriser l'inscription de la directrice générale adjointe à la formation webinaire sur le module de paie d'Infotech qui sera dispensé les 13 et 14 décembre 2018. Le coût est de 230 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-12-289

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel du Squatec a entrepris en 2017 un projet de mise aux normes de ses installations de production et distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux de conception des plans et devis sont en cours de réalisation par la firme SNC et seront complétés au cours du premier semestre de 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel du Squatec a inscrit ce projet prioritaire dans son programme triennal d'immobilisation ;

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu de confirmer l'engagement de la municipalité de Saint -Michel du Squatec à réaliser le projet de mise aux normes de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

#### TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – NOVEMBRE 2017

Le directeur général fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de novembre 2017. Il y a eu 15 nuitées.

---

*Je, Michel Barrière, directeur général certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directeur général*

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à XX:00 hrs

*En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Maire*

---

*Directeur général*